



Le microcrédit Un outil pour créer son propre emploi



NOUS DONNONS LES MOYENS D'ENTREPRENDRE
À CEUX QUI N'ONT PAS LES MOYENS

Qu'est-ce que l'Adie ?

- L'Adie est une **association reconnue d'utilité publique**
- **Créée en 1989 par Maria Nowak** en adaptant à la France le principe du microcrédit développé au Bangladesh par Muhammad Yunus
- L'Adie est le **premier opérateur de microcrédit en France**
Plus de 20 ans d'expérience dans le financement de projets de création d'entreprise

Les missions de l'Adie



- **Financer les micro-entrepreneurs** et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires de minima sociaux qui n'ont pas accès au crédit bancaire
- **Accompagner les micro-entrepreneurs** avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité
- **Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel** du microcrédit et de la création d'entreprise

20 ans d'expérience dans le microcrédit et la création d'entreprise



- **Plus de 89 000** entreprises financées (création ou développement)
- **93 000 microcrédits** octroyés
- **Près de 92 700** créations d'emplois
- **68%** taux de pérennité à 2 ans, **59%** à 3 ans
- **79%** des personnes financées sont durablement insérées

Une présence sur tout le territoire

Antennes et permanences Adie



- Une couverture nationale (métropole & Dom-Tom)
- **130 antennes** et **190 permanences**, dont **25%** dans les quartiers
- **463 salariés** & **1 700 bénévoles**

Une offre complète de services

LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Un accompagnement amont court

1 à 3 RDV individuels pour accompagner à la création

Une solution de financement

LE MICROCREDIT PROFESSIONNEL

Un accompagnement aval (pendant toute la durée du prêt)

⇒ des permanences pour répondre aux questions administratives, juridiques ou fiscales

⇒ un tuteur pour accompagner le démarrage et s'assurer que tout va bien

⇒ des RDV « experts » commercial, comptable, et juridique

+ Une plateforme d'assistance téléphonique pour les personnes financées



L'INSERTION PAR L'EMPLOI SALARIÉ

LE MICROCREDIT PERSONNEL

Education financière

Le microcrédit professionnel

L'offre de l'Adie

➤ Un microcrédit pour financer tous types de besoins pour la création ou le développement d'une entreprise (stock, trésorerie, investissement, ..)

- 6 000€ maximum
- taux d'intérêt : 9,71%
- Contribution de solidarité : 5%

➤ Un accès facilité à des financements complémentaires (prêt d'honneur, prime régionale...) pour un financement global jusqu'à 10 000€

Les conditions d'accès

➤ Projet de création proche du démarrage ou entreprise de moins de 5 ans

➤ Coût global du projet < 20 000 €

➤ Pas d'accès au crédit bancaire

➤ Caution solidaire à hauteur de 50% du montant octroyé



Le microcrédit professionnel

➤ Les projets financés

Une majorité de création dans les domaines du **commerce** et des **services** mais aussi **des artistes** et **tous types de projets**

Retouches
&
confection

Site web
communautaire

Nettoyage
industriel

Restauration
rapide

Lavage
voitures

Wedding
Planner



Le microcrédit personnel pour l'emploi

L'offre de l'Adie

➤ Un microcrédit pour financer tous types de besoins permettant **un maintien de l'emploi** salarié OU **un retour à l'emploi**.

➤ 3 000€ maximum

➤ Taux d'intérêt :

➤ 9,71 % pour un montant < 1 524 €

➤ 7,75 % pour un montant > 1 524 €¹

➤ Un accompagnement personnalisé

1. Taux actualisé au 1^{er} janvier 2011 et révisable chaque trimestre



Les conditions d'accès

➤ Salarié(e) OU dans une démarche de recherche d'emploi active

➤ Besoin de financement global < 3000 €

➤ Pas d'accès au crédit bancaire

➤ Caution personnelle (à hauteur de 50% du montant emprunté)

Le microcrédit personnel pour l'emploi



→ Les projets financés

Une majorité de financement sont dédiés à **la mobilité**: permis de conduire, réparations ou achat d'un véhicule, déménagement

...

Ils servent aussi à financer la **formation professionnelle**.

Le montant moyen des prêts octroyés est de 1 900 €

Le déroulé d'une demande d'un microcrédit

1. Accueil téléphonique :

- ✓ *Validation du besoin de financement*
- ✓ *Validation de l'état d'avancement du projet*
- ✓ *Validation de l'adhésion aux services proposés par l'Adie*

2. Etude de la demande de crédit

- ✓ *1 à 2 rendez-vous avec un conseiller Adie*
- ✓ *Critères (cf. diapositive ci-après)*

3. Comité de crédit

- ✓ *Tenue d'un comité de crédit hebdomadaire*

4. Décaissement du crédit

- ✓ *Dès signature du contrat de prêt, fonds débloqués sur le compte
72h après la signature*

5. Suivi de l'entreprise

- ✓ *Une offre de services adaptée*

Les critères d'analyse d'une demande

- Motivation
- Stabilité géographique, familiale, professionnelle, ...
- Capacité d'adaptation, de débrouillardise et de rebond
- Savoir-faire (technique et commercial) et expérience professionnelle
- Réseau professionnel et personnel
- Capacité de remboursement
- Epargne, rapport à l'argent, gestion du budget familial
- Potentiel projet (démarches clients réalisées, connaissance du secteur d'activité, ...)

L'Adie en Basse-Normandie

- 2 antennes : Iffs et Saint-Lô
- Des permanences à Lisieux, Cherbourg, Argentan, Flers
- Et possibilité de rdv au domicile

Nous contacter ?

Tél : 02 31 83 52 68

normandie@adie.org

www.adie.org

